



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Communiqué de presse FRAPNA / LPO

Lundi 16 septembre 2013

Non à l'éradication des bouquetins du Bargy !



© Jean-Pierre Crouzat - LPO

Suite à la découverte en avril 2012 de cas de brucellose dans un élevage bovin laitier de la commune du Grand-Bornand, puis de deux cas de brucellose humaine dont un enfant ayant consommé du fromage frais obtenu avec le lait de ce troupeau, le Préfet de Haute-Savoie a demandé, le 24 juin 2013, l'avis du CNPN¹ sur une mesure d'éradication totale de la population de bouquetins du massif du Bargy².

¹ Conseil National de Protection de la Nature

² Cette consultation est obligatoire dans la mesure où, en France, le Bouquetin des Alpes est non chassable (depuis 1962) et intégralement protégé depuis la loi du 10 juillet 1976 et par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire.

La commission Faune du **CNPN** s'est réunie une première fois le 8 juillet et a souhaité obtenir davantage d'informations concernant la population concernée, la dynamique de propagation de la brucellose, et sur les différentes options permettant d'enrayer la maladie. A ce titre, l'ANSES³ a été saisie le 9 juillet par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'Écologie pour la réalisation d'une expertise.

L'**ANSES** a rendu le 4 septembre un avis relatif "aux mesures à prendre sur les bouquetins pour lutter contre la brucellose sur le massif du Bargy". Dans ses conclusions, **l'ANSES invite à la prudence et à la réflexion** et indique que le risque pour le bétail domestique est très faible.

En outre, si une opération d'éradication était lancée, le **risque de fuite de bouquetins infectés et d'extension du foyer est jugé très important** par l'ANSES.

Lors de sa séance du mercredi 11 septembre, **la commission faune du CNPN** a pris en compte les analyses de l'ANSES, et en a conclu qu'il n'y a aucune nécessité d'intervenir en urgence de façon massive par un abattage complet de la population de bouquetin du massif du Bargy. Elle **a rejeté la demande d'abattage complet de la population de bouquetins du Bargy formulée par le Préfet de Haute-Savoie**. Toutefois elle reconnaît la **nécessité de faire disparaître à terme ce foyer de brucellose**, et elle recommande la **mise en œuvre de mesures d'abattage sélectif**.

La LPO et la FRAPNA sont d'accords avec cette orientation de la commission faune du CNPN.

Mais **nous sommes très inquiets** des fortes pressions exercées sur les ministères concernés, et même sur le Premier Ministre, pour qu'ils autorisent l'extermination des 300 à 500 bouquetins du massif du Bargy, malades ou en bonne santé, jeunes ou vieux.

Nous appelons l'Etat et le Préfet de Haute-Savoie à la mesure et à la sagesse, plutôt qu'à une tentative d'éradication qui risque notamment d'étendre l'infection, actuellement circonscrite, aux autres massifs des Alpes.

En pièce jointe, le dossier de presse détaillant l'affaire des bouquetins.

Contacts Presse :

Fabien PERRIOLLAT, Président FRAPNA Haute-Savoie : 06 11 24 04 21

Marie-Paule de Thiersant, Présidente LPO Rhône-Alpes : 06 77 05 72 64

³ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail